



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

I. Introduction

1. Soumis conformément à la résolution 2040 (2012) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prolongé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une période de 12 mois, le présent rapport rend compte des mesures prises par la MANUL à l'issue de l'élection du Congrès national pour collaborer avec les autorités libyennes afin de s'assurer qu'elle continue effectivement d'apporter son aide à la Libye pour répondre à ses besoins précis, et éventuellement d'en réexaminer et d'en modifier le mandat, ainsi que des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 1^{er} mars 2012 (S/2012/129) et des activités menées par la Mission en exécution de son mandat tel qu'il résulte des résolutions 2009 (2011), 2017 (2011), 2022 (2011) et 2040 (2012) du Conseil.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

2. Après la tenue des élections nationales, le Conseil national de transition a remis le pouvoir au Congrès national démocratiquement élu. Toutefois, la Libye continue de se heurter à de graves problèmes politiques et de sécurité, notamment dans l'est du pays, où plusieurs conflits locaux ont repris et où l'instabilité a augmenté. Ces problèmes ne vont pas tarder à mettre les nouvelles autorités nationales à l'épreuve.

3. Le succès des élections du 7 juillet 2012 a marqué un tournant dans la transition démocratique de la Libye. Malgré les difficultés posées par un calendrier électoral serré, une sécurité précaire et l'absence d'expérience électorale, les élections ont été un franc succès. Selon les estimations, le taux de participation aurait tout juste dépassé 62 %, 1,77 million d'électeurs ayant pris part à cet événement historique dans un climat général de fierté et d'enthousiasme.

4. Si la phase d'inscription sur les listes électorales et la campagne se sont déroulées presque sans incident, la semaine qui a précédé le scrutin a été marquée par des violences, essentiellement dans l'est du pays. Des contestations autour de l'attribution des sièges au Congrès national auraient été à l'origine de l'essentiel des perturbations dont le scrutin était émaillé. Le 1^{er} juillet, les bureaux de la Haute



Commission électorale nationale à Benghazi et à Tobrouk ont été simultanément le théâtre de manifestations violentes. Le 5 juillet, un incendie criminel à l'entrepôt de district situé à Ajdabiya a détruit le matériel électoral prévu pour 46 bureaux de vote. La Haute Commission a immédiatement pourvu à la réimpression des bulletins de vote et les bureaux qui n'avaient pu ouvrir leurs portes à l'heure sont restés ouverts tard le soir du scrutin ou ont ouvert le lendemain. Le 6 juillet, veille des élections, un hélicoptère de l'armée de l'air libyenne transportant du matériel électoral a été abattu près de Benghazi; un membre de la Haute Commission a été tué et un autre blessé. Trois personnes sont mortes le jour du scrutin à la suite de violences électorales.

5. Plusieurs attaques menées contre des bureaux de vote dans l'est du pays le jour du scrutin n'ont pu décourager l'électorat. La crainte que l'instabilité dans plusieurs régions, en particulier à Koufra et dans les montagnes de Nefoussa, ne vienne entraver le bon déroulement des élections ne s'est pas vérifiée. À Koufra, des négociations ont permis de dégager un accord pour prolonger les heures d'ouverture de deux bureaux de vote restants le 10 juillet. La Haute Commission a également pris des mesures spéciales concernant les électeurs Tawarga, Touareg et Mashashiya déplacés.

6. Préoccupé par l'évolution de la situation politique et de l'état de sécurité dans l'est du pays, le Conseil national de transition a publié le 5 juillet un amendement à l'article 30 de la Déclaration constitutionnelle. Si l'amendement est entériné par le Congrès national, la commission constitutionnelle nommée par celui-ci sera remplacée par un organe composé de 20 membres de chaque région élus au niveau local.

7. Après 40 ans d'absence de tradition de formations politiques, on a assisté à la veille des élections à une prolifération d'entités politiques qui peineront tout au long du processus électoral à se constituer un électorat, à bâtir des coalitions, à recruter des candidats – en particulier des femmes –, à se donner un programme politique et à s'imposer sur l'échiquier politique. La campagne a suscité un engagement généralisé et les entités politiques ont largement respecté le code de conduite établi avec l'aide de la MANUL. Les résultats préliminaires ont été annoncés le 17 juillet, les résultats définitifs ayant été proclamés le 1^{er} août, après que la Haute Commission électorale nationale et les juridictions compétentes ont vidé le contentieux électoral. L'Alliance des forces nationales conduite par l'ancien Président du bureau exécutif du Conseil national de transition, Mahmoud Jibril, est arrivée en tête, ayant obtenu 39 des 80 sièges au scrutin proportionnel, suivie du Parti de la justice et de la construction, qui a recueilli 17 sièges. Reste à savoir si et comment les candidats indépendants élus au scrutin uninominal pour pourvoir les 120 sièges restants rejoindront tel ou tel groupe ou coalition au sein du Congrès.

8. Le succès des élections aux conseils locaux à Azawiyah, Benghazi, Darnah et dans d'autres villes est une autre preuve de la marche du pays vers la démocratie. À Tripoli, les élections locales qui devaient avoir lieu en mai ont été reportées.

9. Les résultats des élections ayant été proclamés le 1^{er} août, on s'achemine désormais vers les prochaines étapes de la transition. Le Conseil national de transition a remis le pouvoir au Congrès national le 8 août, avant d'être dissous. Ayant tenu sa session inaugurale le 9 août, le Congrès a, à cette occasion, élu son président, en la personne de Mohamed Youssef el-Maqariaf, chef du Parti du front national. L'ONU a concouru aux préparatifs de la session inaugurale. Par ailleurs, le

Gouvernement provisoire se prépare à passer le relais à son successeur qui, aux termes de la Déclaration constitutionnelle, doit être formé dans un délai d'un mois suivant la première réunion du Congrès.

10. Au cours de la période considérée, un certain nombre de conflits locaux et de tensions antérieurs à la révolution ont refait surface, exacerbés par les alliances qui se sont opposées durant la révolution. Certains ont dégénéré en conflit armé au cours desquels on a fait usage d'armes lourdes.

11. Le 26 mars, des combats ont éclaté dans le sud du pays, à Sabha, entre des brigades Toubou et une tribu arabe, faisant 147 morts et environ 500 blessés. Une délégation du Gouvernement a été envoyée sur place afin de négocier un cessez-le-feu et les autorités libyennes ont immédiatement déployé des contingents de l'armée nationale pour assurer la sécurité de la zone et faire respecter le cessez-le-feu.

12. Le 21 avril, des affrontements ont éclaté dans la ville de Koufra, dans le sud-est du pays. La brigade Bouclier, unité auxiliaire de l'armée nationale, avait été déployée dans la région en février afin de faire respecter le cessez-le-feu entre les brigades Toubou et Zwaya. De nouveaux affrontements ont opposé le 9 juin la brigade Bouclier à la brigade Toubou, la première étant accusée d'avoir failli à son obligation de neutralité en se liguant avec la tribu arabe Zwaya. La communauté Toubou a donc demandé que la brigade Bouclier soit remplacée par des contingents de l'armée nationale. Cette série d'affrontements a fait 44 morts et environ 150 blessés. Une délégation du Comité des sages libyen s'est rendue sur place pour négocier un cessez-le-feu, mais les discussions sur les modalités de celui-ci ont été interrompues par la reprise des combats le 29 juin. Les autorités ont envoyé une brigade supplémentaire pour rétablir le calme et ont commencé à procéder au retrait de la brigade Bouclier de la région.

13. Les tensions dans l'ouest du pays, nées essentiellement de vieux litiges fonciers et de rivalités entre groupes autour du contrôle des frontières, ont dégénéré en conflit ouvert le 1^{er} avril entre les villes de Zuwarah d'un côté et Al-Jmail et Rigdalin de l'autre. Les affrontements ont duré trois jours et ont fait 48 morts avant qu'un cessez-le-feu soit décrété.

14. À la suite d'affrontements armés survenus le 14 mai entre Arabes et Touaregs dans la ville de Ghadamis qui ont fait 10 morts, quelque 1 600 habitants touaregs ont été déplacés à Dirj, située à proximité. Le membre touareg du Conseil national de transition originaire de Ghadamis a démissionné en signe de protestation contre l'inertie apparente du Gouvernement qui semblait ne rien faire pour mettre un terme aux affrontements et répondre aux griefs des Touaregs déplacés.

15. Le 10 juin, des affrontements ont éclaté dans les montagnes de Nefoussa entre les tribus Zintan et Mashashiya, faisant plus de 70 morts et 150 blessés en six jours. Un projet de cessez-le-feu a été négocié le 16 juin, et des troupes de l'armée libyenne ont été positionnées entre les villes de Zintan et Shagiga comme tampon entre les deux tribus, que des litiges fonciers et des rivalités politiques opposent de longue date.

16. Le Gouvernement a également été aux prises avec des troubles nés du mécontentement de certaines brigades, en particulier à la suite de la décision de suspendre le versement de la solde des anciens combattants révolutionnaires en attendant la mise en place de procédures à cette fin. On retiendra surtout que ce mécontentement a donné lieu, le 8 mai, à une altercation devant les bureaux du

Premier Ministre, au cours de laquelle un garde et un combattant révolutionnaire ont été tués.

17. La sécurité a été sérieusement mise à mal à Tripoli : le 4 juin, des éléments de la brigade Aoufia, basée à Tarhounah, ont pris d'assaut l'aéroport pour protester contre l'enlèvement de leur commandant la veille. Aucune victime n'a été signalée. L'armée libyenne a sécurisé le périmètre extérieur de l'aéroport, la police s'étant chargée de la sécurité à l'intérieur. Cet incident fait suite à celui survenu le 20 avril, au cours duquel la brigade Zintan avait cédé le contrôle de l'aéroport aux autorités nationales.

18. Durant la période considérée, on a également assisté à la multiplication, dans l'est du pays, d'attaques contre des édifices publics, et à un certain nombre d'attaques dirigées contre des membres de la communauté internationale et des bâtiments les abritant. À Benghazi, la dernière vague de violence postélectorale a consisté en une série d'attaques ciblées perpétrées en juillet et août contre des édifices publics et d'anciens responsables de la sécurité; certaines de ces attaques ont coïncidé avec l'anniversaire de l'assassinat, l'an dernier, d'Abdulfattah Younis, l'ancien Ministre de l'intérieur qui avait fait défection pour aller prendre la tête des forces armées révolutionnaires.

19. Dans l'est du pays, le Conseil de Barka s'est efforcé de poursuivre son programme fédéraliste et a menacé de perturber les élections si ses griefs tirés de la marginalisation supposée de la région n'étaient pas pris en considération. Le 26 mai, il a envoyé un détachement « symbolique » de sa garde nationale dans la région de Wadi el-Ahmar qui se retirera par la suite avant de donner au Conseil national de transition 48 heures pour satisfaire à ses exigences, faute de quoi il prendrait le contrôle d'installations pétrolières et d'autres infrastructures stratégiques. Les actes de violence électorale perpétrés dans l'est du pays qui sont évoqués plus haut sont le fait de manifestants qui seraient affiliés au Conseil de Barka.

III. Activités de la Mission

A. Appui électoral

20. La Haute Commission électorale nationale a fait preuve de professionnalisme, de transparence et de souplesse à l'occasion des préparatifs et de l'administration des élections du 7 juillet, ce qui est un exploit pour n'importe quelle organisation mais est d'autant plus remarquable de la part d'un organe qui existait depuis moins de 150 jours au moment de la consultation électorale. Elle n'a pas accompli cet exploit seule. La bonne volonté et la coopération d'acteurs nationaux divers, y compris le Gouvernement, le Conseil national de transition, les forces de sécurité, les formations politiques, les candidats, la société civile et l'électorat ont également concouru à l'autorité et au succès de la consultation.

21. Plus de 2,8 millions de Libyens, dont 45 % de femmes, se sont inscrits sur les listes électorales, sur un total d'environ 3,2 à 3,5 millions d'électeurs potentiels. Malgré les courts délais et le défaut d'informations, l'inscription sur les listes dans l'ensemble du pays a été jugée très satisfaisante.

22. La Commission sur l'intégrité et le patriotisme a examiné les candidatures et radié 150 candidats des listes définitives. Au total, 2 501 candidats, dont 84 femmes,

se sont présentés pour la majorité, et 1 207 candidats, dont 545 femmes, ont représenté des groupes politiques. La campagne électorale s'est déroulée du 18 juin au 5 juillet sans incident majeur.

23. Le scrutin a été fixé au 7 juillet, soit moins de trois semaines après l'expiration du délai prévu dans la Déclaration constitutionnelle. Le retard était dû à des impératifs d'ordre technique et à la conduite de la campagne une fois les candidats nommés et désignés. Outre les difficultés d'ordre opérationnel et logistique inhérentes au calendrier serré, on a également eu du mal à définir un cadre juridique et réglementaire clair à l'intention des autorités électorales, des formations politiques, de la société civile et des médias; à tracer les 89 circonscriptions électorales et à fournir des informations adéquates à l'électorat, aux candidats et aux autres acteurs essentiels.

24. Environ 1,77 million de Libyens, dont 39 % de femmes, ont exprimé leur suffrage dans 1 546 bureaux de vote répartis dans l'ensemble du pays. À l'étranger, plus de 8 000 Libyens se sont rendus aux urnes dans six pays différents entre le 3 et le 7 juillet. Des dispositions particulières ont également été prises pour les personnes déplacées, et plus de la moitié de celles inscrites sur les listes sont allées voter.

25. Plus de 21 000 observateurs et agents nationaux étaient présents pour observer le scrutin et prévenir toute irrégularité, ce qui représente une avancée non négligeable dans un pays où la société civile et les organisations politiques sont de création toute récente. Quelque 190 observateurs internationaux de 10 organisations, dont l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et le Centre Carter, ont surveillé le déroulement des élections. Les observateurs nationaux et internationaux ont donné des avis largement positifs et formulé des recommandations constructives en vue d'améliorer les prochaines consultations électorales.

26. Le 9 juillet, la Haute Commission électorale nationale a commencé à annoncer les résultats préliminaires à mesure qu'ils devenaient disponibles. Le 17 juillet, elle a publié l'intégralité des résultats préliminaires qui, pendant les 48 heures suivantes, pouvaient être contestés devant les juridictions. Avec les autorités judiciaires, elle s'est prononcée sur les dernières réclamations et, l'ensemble du contentieux vidé, elle a proclamé les résultats définitifs le 1^{er} août.

27. Comme les autorités libyennes l'avaient demandé, l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, composée de la MANUL, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a fourni non seulement des conseils et une assistance techniques mais aussi un appui opérationnel à la Haute Commission pendant toute la durée du processus électoral. Environ 55 conseillers électoraux de l'ONU basés à Tripoli, Benghazi et Sabha ont travaillé en étroite collaboration avec la Haute Commission et ses 13 antennes. Des efforts ont également été faits pour favoriser l'instruction civique des électeurs, grâce notamment à la contribution de 1,9 million de dollars apportée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ces efforts ont permis à la Libye d'acquérir des connaissances et une expérience de base concernant les procédures des élections démocratiques, qui lui seront utiles pendant toute la durée de la transition et après.

B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

28. Les détentions liées au conflit restent un problème majeur en Libye depuis les élections. On estime à 7 000 le nombre actuel de détenus. Environ 3 000 d'entre eux se trouvent actuellement dans des établissements gérés par le Ministère de la justice et 2 600 autres relèvent des conseils militaires ou des comités suprêmes de sécurité et sont donc placés, à un degré ou à un autre, sous l'autorité de l'État. Il reste que de nombreux détenus sont dans une situation difficile, placés sous la garde des brigades révolutionnaires où ils sont exposés à des sévices. La plupart doivent encore être mis en accusation ou libérés. La Mission continue d'insister auprès du Gouvernement sur le fait que retenir en détention des personnes qui n'ont pas été formellement mises en accusation, parfois pendant plus de 10 mois, constitue une violation grave des normes internationales des droits de l'homme. Elle a présenté au Ministère de la justice une stratégie pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités dans ce domaine et a formé des procureurs au filtrage des détenus. Bien que le Ministère applique une méthode de filtrage des détenus plus systématique, ses capacités en matière d'administration pénitentiaire restent limitées. La MANUL coordonne actuellement une stratégie d'aide internationale visant à renforcer les capacités de la police judiciaire, laquelle est chargée de l'administration pénitentiaire.

29. On a encore déploré des sévices et des actes de torture durant la période considérée. La MANUL a recensé trois décès dans les installations du comité suprême de sécurité de Misratah, survenus le 13 avril des suites directes d'actes de torture. Des responsables libyens ont garanti que les cas de torture ou de mauvais traitements feraient l'objet d'enquête et que les auteurs en seraient punis, mais rien n'a encore été fait. La MANUL a continué d'exhorter les autorités libyennes à s'occuper de ces problèmes, notamment en menant des inspections énergiques dans les établissements en question, en recensant et en fermant les établissements non officiels et en enquêtant sur les cas de torture. Le Ministère de l'intérieur, les comités suprêmes de sécurité et les conseils militaires ont parfois conduit des enquêtes et pris des mesures disciplinaires. Le parquet de Misratah a ouvert une enquête sur les décès survenus en détention. Le chef du Comité suprême de sécurité de Misratah a été renvoyé à la suite de l'enquête conduite par le Ministère de l'intérieur sur les trois décès du 13 avril.

30. Des progrès ont été réalisés concernant la remise en activité du système judiciaire libyen. La quasi-totalité des juges et des procureurs ont repris leurs fonctions. Cependant, dans l'essentiel du pays, les audiences ne se tiennent pas à un rythme régulier, sauf dans les affaires de droit civil et de droit de la famille. D'après certaines informations, des brigades s'en sont pris physiquement au personnel judiciaire et ont endommagé les tribunaux à Benghazi et à Darnah. Des procureurs et des juges continuent de faire l'objet de menaces et d'intimidation de la part de brigades, et parfois de partisans de l'ancien régime. La MANUL a encouragé la remise en activité du système judiciaire et a formé des juges au règlement des litiges électoraux.

31. Des mesures sont prises pour renforcer le pouvoir judiciaire. Le 26 mai, le Président du Conseil supérieur de la magistrature a pris un décret portant création d'un comité national chargé de rendre compte de la réforme judiciaire. Le comité, composé de 17 membres, doit formuler des recommandations sur la restructuration du système judiciaire, son administration et la législation qui l'organise. La MANUL a accepté de fournir un appui technique et consultatif au comité, et elle

donne également des conseils au Ministère de la justice sur la révision du Code pénal. Elle conseille par ailleurs le Bureau du Procureur général sur l'adoption d'une stratégie globale pour la conduite des enquêtes et des poursuites concernant les crimes commis.

32. Le 5 juin s'est ouvert le premier procès mettant en cause un haut responsable de l'ancien régime, en l'occurrence Abdouzeid Dorda, ancien Directeur de l'Organisation de la sécurité extérieure, accusé d'avoir ordonné l'utilisation de munitions réelles contre des manifestants lors du soulèvement de 2011. Le 24 juin, la Tunisie a extradé l'ancien Premier Ministre Al-Baghdadi al-Mahmoudi vers la Libye, qui cherche toujours à obtenir l'extradition d'Abdoullah al-Senussi de Mauritanie. Le Gouvernement libyen a également continué les préparatifs du procès de Saïf al-Islam Kadhafi et il conteste la compétence de la Cour pénale internationale pour juger ce dernier, question qui n'a pas encore été tranchée.

33. En vue d'encourager le dialogue public sur la justice transitionnelle en Libye, la MANUL, en partenariat avec les Gouvernements sud-africain et suisse et le Groupe consultatif national libyen, a invité, en mai 2012, six experts internationaux, y compris d'anciens membres de la Commission de la vérité originaires d'Afrique du Sud et du Pérou, à venir en Libye partager leur expérience en matière d'établissement des faits et de réconciliation dans leur pays. Les experts ont rencontré des Libyens à Tripoli, Benghazi, Misratah, Sabha et Zintan, où ils ont mis en évidence le besoin urgent de réconciliation véritable, basée sur des solutions justes s'attaquant aux causes profondes du conflit.

34. En mai, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a publié un rapport mettant en évidence le caractère limité de l'appui et des services proposés aux victimes de violences sexuelles en Libye, contenant une évaluation de la portée et de l'étendue des violences de ce type commises entre février et octobre 2011, et soulevant d'autres problèmes, notamment la nécessité d'assurer un suivi continu des violences sexuelles et de garantir la mise en jeu de la responsabilité de leurs auteurs et les réparations et des voies de recours pour les victimes.

35. Le 14 juin, la Cour suprême a annulé la loi n° 37, qui érigeait en infraction la glorification de Mouammar Kadhafi et qui avait été adoptée par le Conseil national de transition le 2 mai. Cette loi avait été critiquée par des organisations de défense des droits de l'homme libyennes et internationales, ainsi que par la MANUL, au motif qu'elle portait atteinte à la liberté d'expression. La Cour l'a jugée inconstitutionnelle. Cela étant, deux lois d'amnistie restent en vigueur : la loi n° 38, qui accorde l'amnistie pour tous les actes commis par des révolutionnaires dans l'objectif de promouvoir ou de protéger la révolution, et la loi n° 35, qui accorde l'amnistie pour certaines infractions autres que des crimes commis par des membres de la famille et des conseillers de Mouammar Kadhafi. L'Organisation des Nations Unies affirme que ni l'une ni l'autre ne devraient être interprétées ou appliquées de manière à accorder l'amnistie aux responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de violences sexuelles commises en période de conflit et de violations graves des droits de l'homme.

36. La société civile joue un rôle de plus en plus important dans la promotion d'une culture des droits de l'homme, notamment en surveillant et en dénonçant les exactions commises contre des détenus et les autres violations. La demande de la société civile en matière de renforcement des capacités et des connaissances dans le

domaine des droits de l'homme fondamentaux reste élevée. De mars à juillet 2012, la MANUL a donné dans l'ensemble du pays une formation élémentaire sur le suivi et la défense des droits de l'homme, notamment à Ajdabiya, al-Khums, Azawiyah, Benghazi, Bayda, Misratah, Sabha, Tripoli, Tobrouk, Zintan et Zouwarah.

C. Sécurité publique

37. La sécurité publique reste la principale préoccupation des Libyens, qui attendent un renforcement de l'ordre public et souhaitent vivre dans un environnement sans armes. Pour restaurer la confiance du pays, il est essentiel de rétablir les institutions de sécurité, en tenant compte de la difficulté d'intégrer les brigades et les combattants révolutionnaires, et d'avancer vers l'établissement d'une structure de sécurité nationale cohérente garantissant la prééminence de l'autorité civile et la coordination effective des forces de sécurité. La MANUL a coopéré avec les ministères chargés de la sécurité et les forces de sécurité libyennes en vue d'établir une stratégie de sécurité nationale.

1. Police

38. Durant la période préélectorale, les conseillers pour les questions de police de la MANUL ont concentré leurs efforts sur la planification de la sécurité des élections et sur la fourniture d'un appui technique et consultatif immédiat au Ministère de l'intérieur et de conseils opérationnels aux unités de la police, par l'intermédiaire des bureaux de la Mission à Tripoli et Benghazi.

39. Les autorités libyennes lui ayant demandé de l'aider à planifier la sécurité des élections du Congrès national, la MANUL a participé à l'établissement d'un comité chargé de la sécurité pendant les élections, dirigé par le Ministre de l'intérieur adjoint, qui devait coordonner la préparation et la mise en œuvre du plan de sécurité en vue des élections. Des conseillers de la police de la MANUL se sont rendus avec des représentants du Ministère de l'intérieur à al-Khums, Al Aziziyah, Awbari, Azawiyah, Gharyan et Sabha pour surveiller les préparatifs et voir si le dispositif de sécurité était en place dans l'optique du scrutin. Des experts de la police de la MANUL ont participé à l'élaboration d'un manuel sur la sécurité en vue des élections et d'un programme de formation à la sécurité électorale. En collaboration avec des conseillers pour les questions de police de plusieurs ambassades basées à Tripoli, un cours de formation des formateurs a été dispensé à environ 700 instructeurs de la police, qui ont à leur tour formé quelque 7 000 policiers chargés d'assurer la sécurité des élections en Libye.

40. La police de la MANUL a participé au groupe de travail créé au sein du Ministère de l'intérieur et à l'élaboration de stratégies destinées à améliorer l'efficacité des centres de formation de la police. En mai, la MANUL a mis à la disposition du Ministère de l'intérieur des programmes pour les nouveaux élèves-officiers et les officiers d'état-major. Les efforts se poursuivent concernant la restructuration de la Direction de la police chargée de la formation et l'organisation de formations internes à l'intention des policiers.

41. La MANUL a établi un programme de formation pour faire participer les révolutionnaires aux opérations du Ministère de l'intérieur, y compris la police, qui sera conduit en Libye, en Jordanie et en Turquie. En tout, 1 600 ex-combattants ont été formés en Jordanie. Certains ont été considérés comme ne convenant pas et ont

été rapatriés en Libye. La MANUL a proposé un plan d'intégration au Ministère de l'intérieur visant à garantir une procédure transparente de sélection, de filtrage et de déploiement des candidats pour les futurs stages de formation. Par ailleurs, plus de 800 élèves-officiers suivent actuellement, en Turquie, un programme de formation qui dure environ sept mois.

42. La révision mensuelle du mécanisme de coordination internationale, présidée par la MANUL et le Ministère, a continué d'aider celui-ci à définir ses priorités et ses plans et à coordonner les offres d'assistance bilatérales de la communauté internationale.

2. Forces de défense libyennes

43. La MANUL a collaboré avec les autorités libyennes et a consulté les partenaires internationaux pour élaborer le premier livre blanc sur la défense libyenne. Ce livre blanc recensera les principaux risques et menaces qui pèsent sur la Libye, définira les principales tâches militaires à accomplir, les projets et les plans pour l'avenir, et traitera de questions telles que le contrôle démocratique civil, la direction et le commandement, ainsi que la structure de base des forces armées, y compris leurs relations avec le Ministère de la défense et le Parlement. Dans cette optique, la MANUL a aidé à organiser deux ateliers de planification stratégique en mai et juillet avec des experts libyens et internationaux, notamment le Vice-Premier Ministre, le Ministre de la défense, le chef d'état-major, le Vice-Ministre de l'intérieur, de hauts responsables de la défense et des représentants d'autres ministères. L'élaboration du livre blanc sur la défense, que doit poursuivre le nouveau Gouvernement dans le cadre de consultations étendues, notamment avec la société civile, a donné une impulsion à la volonté de réforme de la Libye dans le domaine de la défense et de la sécurité.

3. Sécurité aux frontières

44. Compte tenu des préoccupations généralisées de la Libye et de la communauté internationale concernant le transfert illicite d'armes et de drogues, la traite des êtres humains, les migrations illégales et la propagation de la criminalité transnationale organisée dans l'ensemble du Sahel, la protection des frontières sud de la Libye est une priorité de la sécurité nationale. La décision prise fin février par le Gouvernement d'élaborer un plan d'action intégré sur les frontières sud définissant clairement les responsabilités de direction et de commandement n'a pas encore été mise en application. La MANUL a continué de promouvoir auprès d'acteurs libyens et d'experts internationaux l'élaboration d'un plan-concept pour la gestion des frontières en vue de stimuler l'assistance bilatérale et multilatérale et de réduire le plus possible le risque de fragmentation dans le secteur de la sécurité. L'évaluation de la gestion intégrée des frontières menée à bien récemment par l'Union européenne devrait y contribuer.

4. Prolifération des armes

45. Bien que l'on ait vu moins de brigades armées dans les rues ces derniers mois, le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre ainsi que la comptabilisation, le stockage en lieu sûr et le contrôle des armes et des munitions sont restés au cœur des préoccupations de nombreuses localités. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la MANUL a collaboré avec les forces armées

libyennes et différentes brigades pour créer des aires de stockage sécurisées pour les armes et les munitions. Par ailleurs, elle a collaboré avec les forces armées et le Bureau du Premier Ministre à la conclusion d'accords qui coordonneraient l'action menée par la Libye et la communauté internationale concernant la lutte antimines, les armes légères et de petit calibre et le stockage des munitions et du matériel chimique et nucléaire connexe.

46. Les munitions que détiennent les brigades et certains anciens combattants, et le danger potentiel qu'elles représentent pour la société libyenne, sont extrêmement préoccupants. Des progrès ont été accomplis auprès des principales unités révolutionnaires situées à Misratah, après que la MANUL a donné des conseils sur le stockage sécurisé des armes et des munitions. La Mission a mis au point un programme de sensibilisation au problème des armes légères et de petit calibre et a travaillé avec la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement à l'établissement d'un registre des armes. Plus récemment, elle a coopéré avec l'armée libyenne sur les questions de gestion des stocks et d'installations de stockage.

47. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés concernant la planification de la destruction des armes et des matériaux chimiques. La Libye a soumis à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques un plan de destruction des matériaux chimiques déclarés, actuellement centralisés dans le dépôt de Rouwagha, dans le sud-est de la Libye. La destruction d'environ 13 tonnes de stocks de gaz moutarde entreposé dans des conteneurs pourrait reprendre avant la fin de 2012, tandis que celle de munitions composées de cet agent devrait commencer en mars 2013.

5. Mines terrestres et restes explosifs de guerre

48. Entre avril et juillet, l'Équipe mixte de coordination de la lutte antimines en Libye a déminé et neutralisé 176 758 engins non explosés et restes explosifs de guerre. À ce jour, plusieurs centaines de fermes ont été passées au peigne fin avant d'être autorisées à reprendre une activité économique. Quelque 120 écoles et près de 3 000 habitations ont également été débarrassées de leurs mines. Malgré ces résultats remarquables, la pollution par les mines reste importante dans les régions de Misratah, Syrte et des montagnes de Nefoussa, où le travail se poursuit pour 27 équipes de déminage et 30 équipes de sensibilisation au danger des mines.

49. La sensibilisation au danger des mines, coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Service de la lutte antimines, s'est poursuivie. Jusqu'à présent, plus de 185 000 personnes ont été sensibilisées directement par des instructeurs. D'après les estimations, le nombre total de personnes ayant bénéficié des efforts de sensibilisation serait bien plus élevé, en grande partie grâce aux informations diffusées par les médias sociaux. En outre, l'UNICEF a appuyé la formation des formateurs et des instructeurs principaux du Ministère de l'éducation et s'est efforcé d'intégrer la sensibilisation au danger des mines dans les programmes et les manuels scolaires. Des réseaux d'instructeurs dans ce domaine se sont développés grâce au recours à des groupes de volontaires, parmi lesquels le Croissant-Rouge libyen et les scouts et guides de Libye.

50. Le déminage humanitaire reste limité faute de fonds suffisants. Après l'intérêt initial des donateurs et les dons fournis en réponse à l'appel lancé en décembre

2011, l'appui a diminué. Les récentes propositions d'appui gouvernemental n'ont pas encore été arrêtées.

6. Intégration, démobilisation et réintégration

51. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUL continue de fournir des conseils techniques et de faciliter une assistance internationale aux autorités libyennes concernant les questions d'intégration, de démobilisation et de réintégration, y compris à la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement. Les domaines d'action conjointe concernent l'instruction civique, les informations à l'intention des médias, le désarmement et les possibilités d'emploi pour les combattants révolutionnaires. En juin et juillet, en coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la santé, la MANUL a déployé deux experts du Programme local de santé mentale à Gaza afin de former à l'aide psychosociale environ 175 membres de la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement et d'évaluer les besoins supplémentaires de renforcement des capacités des services d'orientation.

52. La MANUL a continué de coordonner et de faciliter les efforts internationaux dans les domaines de l'intégration, de la démobilisation et de la réintégration, notamment grâce à la création d'un forum des partenaires internationaux. Le 2 mai, la Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement a présenté son programme à la communauté internationale en présence de représentants du Ministère du travail, du Ministère du plan et du Ministère de la santé.

D. Relèvement socioéconomique et coordination de l'aide internationale

53. Le 11 mars, le Gouvernement libyen a approuvé un budget de 52,3 milliards de dollars pour 2012, dont 14,6 milliards iront à des projets de développement dans les secteurs de l'éducation, de l'équipement, de la santé publique, du pétrole et du gaz.

54. Des sociétés et investisseurs étrangers, considérés comme essentiels pour la relance économique de la Libye, ont indiqué leur volonté d'y revenir. Cependant, des problèmes de sécurité et des difficultés légales potentielles découragent les investisseurs. Pour les encourager à revenir, la Libye a organisé deux conférences commerciales internationales simultanées intitulées « Infrastructure Libye 2012 » et « Pétrole et Gaz Libye 2012 », du 23 au 26 avril.

55. Lors d'une visite officielle en Libye en mai, les représentants du Fonds monétaire international ont constaté des besoins dans les domaines suivants : création de capacités dans les institutions financières publiques, amélioration de la qualité de l'enseignement, reconstruction de l'équipement du pays, développement du marché financier, réduction de la dépendance à l'égard des hydrocarbures et mise en place d'un socle de protection sociale. Le Fonds engage également la Libye à créer des institutions de gouvernement appliquant les principes de la transparence et de la responsabilité et qui soient capables de promouvoir le développement entraîné par le secteur privé, la création d'emplois et une croissance solidaire.

56. Le 29 mars, le Ministère du plan a accueilli les représentants de la communauté internationale pour leur présenter le plan stratégique adopté par le Gouvernement. La réunion était coprésidée par le Premier Ministre adjoint, le

Ministre du plan et mon Représentant spécial adjoint. Avec ce plan stratégique, le Ministère a présenté les modalités de la coordination entre le Gouvernement libyen et la communauté internationale. Cette architecture relie la coordination des politiques assurée par le Cabinet du Premier Ministre adjoint, la coordination opérationnelle suivie par le Ministère du plan et la mise en œuvre des activités de coopération technique avec les ministères techniques et autres acteurs nationaux. Elle prévoit la création de six groupes de travail sectoriels dans les domaines prioritaires suivants : relèvement économique, création de capacités, santé publique et environnement, éducation et recherche scientifique, justice et droits de l'homme, et équipement et logement.

57. La MANUL et l'Organisation mondiale de la Santé ont aidé les Ministères du plan et de la santé à organiser deux réunions du groupe de travail sur la santé. La définition des activités en cours et prévues en vue du relèvement économique et de la création de capacités a été achevée et les premières réunions des deux groupes de travail sont actuellement programmées. Les réunions des autres groupes de travail sectoriels auront lieu une fois achevée cette première sélection des activités à prévoir. Ces réunions de groupes de travail permettent au Gouvernement et à la communauté internationale de délimiter ensemble les domaines où une aide internationale supplémentaire est nécessaire.

58. L'équipe de pays des Nations Unies a aligné ses plans sur le plan stratégique du Gouvernement libyen en élaborant un cadre stratégique commun aux membres de l'équipe de pays. Ce cadre, révisé, a été examiné le 29 juillet dans un atelier convoqué par le Ministre du plan avec les ministères techniques et les organismes des Nations Unies. Un atelier de suivi est prévu à la mi-septembre pour entériner le cadre stratégique.

E. Situation humanitaire

59. Certaines des personnes déplacées pendant le conflit de 2011 sont rentrées chez elles, mais l'escalade des tensions ethniques et tribales et des combats sporadiques dans des zones telles que Ghadamis, Koufra, les montagnes de Nefoussa et Sabha ont à nouveau jeté sur les routes plus de 25 000 personnes, le plus souvent pour quelque temps seulement. Globalement, le nombre des personnes déplacées en Libye fluctue entre 65 000 et 80 000 et il s'agit surtout de Tawerghas et autres membres des minorités qui craignent des représailles s'ils regagnent leur région d'origine.

60. Des organisations telles que l'Agence libyenne de secours humanitaires, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires nationaux et internationaux ont continué à dispenser une assistance humanitaire tout en cherchant des solutions plus durables et notamment une amélioration des conditions de vie, la réouverture des écoles, l'emploi et les autres services publics de base, ainsi que la réconciliation entre les différentes ethnies pour permettre leur retour dans leur région d'origine. Des missions conjointes de la MANUL et de l'équipe de pays des Nations Unies en Libye ont été dépêchées à Ghadamis et Dirj le 23 avril et à Zintan et Shagiga durant la première semaine de juillet pour examiner les conditions de la réconciliation des communautés locales et du règlement pacifique des différends avec les autorités locales et les représentants des communautés.

61. En l'absence d'un cadre juridique précis régissant leur présence en Libye, les migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile potentiels risquent toujours d'être arrêtés, détenus, déportés ou exploités sans recours légal ou presque. Alors que le Ministère de l'intérieur a progressivement accru son contrôle sur certains établissements qui détiennent des migrants, ceux-ci continuent souvent d'être gérés par des autorités différentes sans recevoir d'instructions ou d'aide. Dans le cas des établissements de Gatroun et d'Umm al-Aranib, plus de 1 000 personnes, dont des femmes et des enfants, subissent une excessive promiscuité, un manque de nourriture et d'eau et de mauvaises conditions d'assainissement. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes ont répondu à cette situation en dispensant une aide humanitaire pour améliorer le fonctionnement de ces installations. Au début de juillet, plusieurs centaines de migrants ont été expulsés vers le Tchad sans examen légal de leur situation et dans des conditions difficiles; deux personnes sont mortes à cette occasion.

62. Selon des estimations du HCR, plus de 1 300 personnes, dont des demandeurs d'asile potentiels ainsi que des enfants et des femmes enceintes, ont tenté la dangereuse traversée entre la Libye et l'Europe en 2012. Depuis mai, plus de 103 personnes qui tentaient cette traversée ont trouvé la mort ou sont considérées comme disparues en mer.

IV. Déploiement de la Mission

63. Par sa résolution 66/263, l'Assemblée générale a approuvé pour la MANUL un effectif de 272 civils, dont 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 95 sur le plan national, ainsi que 15 experts fournis par des gouvernements pour apporter leurs connaissances spécialisées dans les domaines de la police et de l'état de droit.

64. Au 10 août, la MANUL avait déployé au total 168 personnes recrutées sur le plan international ou national : 144 à Tripoli, 14 à Benghazi, 4 à Sabha et 6 au Centre de services mondial de Brindisi (Italie), qui continue à fournir un soutien technique conforme à la stratégie mondiale d'appui aux missions du Département de l'appui aux missions.

V. Sûreté et sécurité

65. Au premier semestre de 2012, les organismes des Nations Unies ont continué à opérer de façon efficace dans l'ensemble du territoire libyen. Cependant, au deuxième trimestre, de nouveaux problèmes de sécurité sont apparus. Ainsi, la communauté internationale a essuyé au moins 10 attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés; des tirs à l'arme légère ou des tirs de roquettes ont touché les convois, les bureaux et les locaux, principalement à Benghazi, mais aussi à Darnah, Misratah, Sabha et Tripoli. Le 10 avril, le convoi de mon Représentant spécial a essuyé une attaque de ce type à Benghazi, et le 17 juillet, un convoi de la MANUL a essuyé des tirs à l'arme légère aux abords de Darnah. Ces attaques, qui semblent devenir plus nombreuses, seraient le fait d'éléments extrémistes religieux ou politiques. Ces derniers mois, à deux reprises, des véhicules des Nations Unies ont été détournés à Tripoli.

66. Étant donné cet environnement en évolution, la méthode suivie par le système intégré de gestion de la sécurité des Nations Unies pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies en Libye a à nouveau été précisée en avril et en juin. Des mesures renforcées ont été prises pour protéger le personnel des Nations Unies, en particulier dans l'est du pays.

VI. Le rôle futur de la Mission

67. Par sa résolution 2040 (2012), le Conseil de sécurité m'a demandé de lui faire rapport sur les mesures prises par la MANUL pour collaborer avec le nouveau Gouvernement libyen afin de s'assurer qu'elle continuait effectivement d'apporter son aide à la Libye, pour répondre à ses besoins précis, et éventuellement d'en réexaminer et d'en modifier le mandat. La MANUL continuera à apporter une assistance adaptée aux besoins des homologues libyens conformément au principe de l'appropriation nationale. Avant même la formation du nouveau Gouvernement et avant que se dessine la possibilité de collaborer avec les nouveaux ministres, les indications suivantes concernant le rôle futur de la MANUL doivent être considérées comme provisoires et subordonnées à cette collaboration elle-même. Ces indications reposent sur le mandat actuel de la MANUL – qui demeure valable, puisqu'il offre à la Mission les moyens de se préparer à un ensemble de demandes qui seront sans doute formulées par les nouvelles autorités libyennes. La MANUL continuera à être guidée par le principe d'une coordination efficace, et à mobiliser des spécialistes extérieurs, selon les besoins, et en fonction de l'avantage comparatif.

A. Transition démocratique

68. Avec le PNUD, la MANUL a offert son aide au Congrès national, nouvellement élu, notamment en proposant à ses membres une formation initiale portant sur leurs attributions, sur l'élaboration d'un règlement intérieur et des procédures parlementaires, et sur la création d'un secrétariat.

69. La MANUL se prépare à faciliter l'élaboration par la Libye d'une constitution. Sachant que ce processus devra être dirigé par les Libyens eux-mêmes, qui devront le contrôler; tous les plans dépendront de la demande éventuelle d'assistance de la commission constitutionnelle. La MANUL offrira un ensemble assez large de moyens d'assistance, notamment s'agissant des options qui se présentent au Congrès national en vue de la sélection, la mise sur pied d'un secrétariat de la commission constitutionnelle et un projet de règlement intérieur, outre une formation initiale et une assistance spécialisée permanente. Le PNUD va élaborer des plans de sensibilisation, organisés autour de projets qui prévoient une instruction civique de base sur les questions constitutionnelles et qui faciliteront les relations entre le Gouvernement libyen et les électeurs. L'équipe électorale des Nations Unies apportera son appui au référendum constitutionnel ainsi qu'aux consultations électorales en vue de la formation d'une assemblée constituante si on le lui demande.

B. Sécurité publique

70. En Libye, la sécurité publique ne sera améliorée que si le nouveau Gouvernement consent des efforts importants pour appliquer des réformes du secteur de la sécurité voulues par la nation. La MANUL renforcera son aide dans plusieurs grands domaines de la gouvernance, notamment par la mise en place d'une structure efficace de sécurité nationale et par la réforme et la professionnalisation des forces de sécurité et de leurs ministères respectifs. Elle continuera à organiser un désarmement durable, et des programmes de mobilisation ou d'intégration ou de réintégration des ex-combattants et des membres des brigades révolutionnaires. Elle aidera les institutions nationales à définir les besoins et les priorités, pour qu'y corresponde une aide fournie par les Nations Unies et par les autres partenaires internationaux, et pour coordonner la fourniture de cette aide.

C. Prolifération des armes et sécurité aux frontières

71. La MANUL continuera à offrir son aide aux autorités libyennes pour la gestion des munitions et des armes, pour la sécurité physique, la gestion des stocks d'armes ainsi que pour la neutralisation des engins non explosés. En coordination avec l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux, elle continuera à aider à résoudre les problèmes que pose la sécurité aux frontières, notamment afin d'assurer une démarche cohérente et bien coordonnée entre toutes les administrations libyennes compétentes. La MANUL continuera à soutenir l'application du plan d'action, adopté en mars, pour améliorer la sécurité des frontières dans la région.

D. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

72. Pour que les Libyens aient confiance dans leur gouvernement et croient à l'engagement qu'il a pris de respecter la légalité et de défendre les droits de l'homme, il est essentiel de progresser rapidement sur plusieurs questions importantes telles que les détentions liées au conflit et les procès des membres du régime déchu. La MANUL exhortera et aidera le Procureur général et les ministères compétents à accélérer le traitement des détenus placés en détention lors du conflit, ainsi qu'à mettre en place des mesures de protection pour prévenir tous actes de torture et mauvais traitements dans les lieux de détention, enquêter à leur sujet et élaborer une stratégie de poursuites pour organiser les procès des membres de haut rang du régime déchu. À moyen terme, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies en Libye apporteront une aide stratégique à la société civile, pour lui donner les moyens de défendre les droits de l'homme, en plus d'élaborer des politiques et un cadre d'action pour lutter contre la discrimination et la violence sexistes, et notamment la violence sexuelle. La MANUL s'attachera à aider les nouvelles autorités libyennes à formuler et appliquer une stratégie cohérente de justice transitionnelle afin d'offrir un cadre légal au règlement de conflits qui s'expliquent souvent par de vieilles querelles et à permettre aux victimes d'obtenir réparation. Elle continuera à aider le Ministère de l'assistance aux familles des martyrs et aux personnes disparues à renforcer sa capacité de police scientifique.

E. Coordination internationale et partenariats

73. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies en Libye continueront à aider le Gouvernement à rationaliser l'aide internationale dans des domaines prioritaires, notamment la démocratisation, la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la justice transitionnelle, le développement économique et la prestation des services publics de base. La MANUL, avec ses partenaires internationaux, renforcera l'aide à la mise en place par le Gouvernement d'une structure internationale de coordination et elle continuera à veiller à l'adéquation des efforts internationaux aux priorités et plans sectoriels du pays.

F. Démarche suivie par la Mission

74. Au cours de la transition, c'est-à-dire du passage du Gouvernement provisoire à son successeur, le plan-concept de la MANUL, qui suit les principes d'adaptation, de flexibilité et de rapidité, demeure valable. La petite équipe de conseillers chevronnés, autour de la Mission, continue à fournir des conseils techniques de qualité et des données d'expérience acquises dans des missions comparables, dans tous les domaines du mandat de la Mission, introduisant ainsi, au besoin, une expertise spécifique extérieure au système des Nations Unies, en réponse à des demandes précises des autorités libyennes. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies en Libye mettent au point des systèmes dont le but est de permettre la sélection et le déploiement rapides de spécialistes civils qui augmentent ainsi la capacité locale. Une telle réponse, bien souvent nécessaire à très court terme, est appliquée en réponse au double impératif de l'appropriation nationale et de la coopération Sud-Sud. La démarche suivie en Libye s'agissant de la capacité civile est conçue pour être adaptée à la demande et pour encourager le transfert de données d'expérience et de connaissances spécialisées avant tout par des spécialistes civils venant de la région ou de pays qui ont connu des transitions semblables.

75. Pour appliquer au mieux le plan-concept de la Mission, les Nations Unies poursuivent la fusion des systèmes et procédures internes, notamment en ouvrant un guichet, spécialisé dans les opérations civiles, du Fonds d'affectation spéciale pour le relèvement de la Libye, auquel les organismes des Nations Unies auront accès. Cependant, à mesure que la transition progressera, la capacité de répondre au mieux aux priorités de la Libye suppose l'engagement actif des autorités libyennes elles-mêmes, qui devront regrouper et préciser leurs demandes d'aide, et l'engagement renouvelé de la communauté internationale de coordonner les interventions bilatérales, de réduire les coûts de transaction et de veiller à la cohérence de l'aide.

G. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

76. La conception actuelle de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies, qui a été confirmée par l'examen biennal du risque de sécurité en Libye mené en juillet, s'est révélée efficace et restera vraisemblablement valable dans l'avenir prévisible. Les risques actuels et potentiels pour le personnel des Nations Unies continueront à être spécifiés et atténués au moyen de l'analyse systématique de l'environnement des opérations, à l'aide de contacts essentiels avec les homologues libyens, de l'application stratégique des ressources des Nations Unies, d'une visibilité qui restera mesurée, et d'une méthode cohérente de gestion des

installations de l'Organisation des Nations Unies, de déploiement de son personnel et de ses mouvements dans le territoire libyen.

VII. Questions financières

77. Dans sa résolution 66/263, l'Assemblée générale a approuvé l'imputation sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 d'un montant de 36 039 100 dollars pour la MANUL pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

78. Les prévisions de dépenses de la MANUL pour 2013 seront présentées dans le cadre des budgets des missions politiques spéciales pour 2013.

VIII. Observations et recommandations

79. L'élection du Congrès national, qui s'est tenue le 7 juillet, a marqué un tournant dans la transition démocratique du pays et mis fin à des décennies de dictature. J'admire la détermination, le courage et la fierté avec lesquels le peuple libyen est allé aux urnes. À ce propos, je tiens à saluer le professionnalisme, la transparence et la souplesse avec lesquels la Haute Commission électorale nationale a administré les élections compte tenu des délais serrés, de l'insécurité et de son manque d'expérience en la matière. Le bon déroulement de ces élections, y compris dans l'est du pays, où le fort sentiment de marginalisation a posé de grandes difficultés pendant la période préélectorale, donne une occasion exceptionnelle d'inscrire le débat de plus en plus intense sur les structures de représentation et de gouvernance dans le cadre d'un dialogue politique et d'un processus sans exclusive d'élaboration d'une constitution.

80. C'est aux responsables libyens qu'il appartient de faire avancer le processus politique. Je les encourage à faire preuve de la même détermination et du même courage que ceux que le peuple a manifestés afin d'assurer une transition sans heurt et réussie après la révolution et de commencer à reconstruire le pays. Je les exhorte à prendre rapidement d'importantes mesures pour former un nouveau gouvernement qui associe toutes les parties et qui recueille l'aval du peuple libyen. Ainsi, les problèmes immédiats pourront être effectivement abordés, notamment la difficile instauration d'institutions publiques solides, responsables et modernes, la collecte des armes et l'intégration des révolutionnaires dans les institutions chargées de la sécurité, autant d'éléments qui feront avancer le pays sur la voie de la démocratie, de la réconciliation nationale et de la stabilité à long terme.

81. La Libye postrévolutionnaire permet aux femmes et aux jeunes de participer à la vie politique, droit qu'ils attendent de longue date. Les élections ont donné aux femmes la possibilité de voter et de se porter candidates, mais aussi de stimuler l'action de la société civile, qui se mobilise maintenant pour contribuer à la poursuite de la transformation démocratique de la Libye et pour défendre les droits politiques et les droits de l'homme.

82. Les nouvelles autorités libyennes vont devoir faire face à d'immenses défis et au lourd héritage du précédent régime, lorsqu'elles prendront des mesures dans bon nombre de domaines tels que la lutte contre les migrations illégales et la traite

d'êtres humains, le contrôle des frontières, la prolifération des armes, l'abandon des politiques discriminatoires menées de longue date contre les minorités et la réconciliation nationale. Les affrontements qui opposent régulièrement différentes communautés rappellent brutalement que l'État doit agir de toute urgence de manière structurée et concertée en faveur de la réconciliation nationale et d'autres questions touchant la justice transitionnelle et l'état de droit.

83. Je demeure profondément préoccupé par la durée de détention et le traitement des détenus en Libye. J'exhorte les responsables nationaux à prendre rapidement des mesures à cet égard et, en particulier, à inculper les détenus arrêtés dans le cadre du conflit ou à les libérer, afin que personne ne se trouve en dehors du droit. Les conditions des migrants et des ressortissants étrangers en détention doivent aussi être améliorées de toute urgence et une nouvelle politique doit être définie pour réglementer le travail des migrants dans l'intérêt de la Libye et de ses voisins, dans le respect des droits fondamentaux des migrants. Les cas de mauvais traitements et de torture en détention doivent faire l'objet d'enquêtes, les auteurs devant répondre de leurs actes. La rédaction d'une nouvelle constitution est l'occasion de veiller à ce que les droits fondamentaux des particuliers soient protégés et que des institutions publiques robustes les fassent respecter. Pour assurer l'avenir démocratique de la Libye, il est essentiel de mettre en place de solides institutions chargées de l'état de droit.

84. Il est également grand temps d'appliquer une stratégie efficace pour faire face aux crimes qui ont été commis. Si l'ouverture récente de procès contre des personnalités de l'ancien régime est une bonne nouvelle, il faut également veiller à ce que ces procès soient conduits en toute équité et transparence. Il faut aussi mettre en place un processus de recherche de la vérité qui soit axé sur les victimes, qui fasse participer la société et qui soit dirigé par des personnes représentant les différents groupes de la société libyenne. Ce processus doit aboutir à l'octroi de réparations, à la réconciliation entre les communautés et à la formulation de recommandations concernant la réforme. Appliquer une stratégie efficace en matière de justice transitionnelle aidera à asseoir la démocratie et à rétablir la confiance dans les institutions publiques chargées de faire respecter l'état de droit.

85. Les premiers signes de la transformation du pays en une démocratie adossée à l'état de droit sont encourageants, mais l'état de sécurité reste précaire, plusieurs forces de sécurité dictant leur loi. Des intérêts tribaux, régionaux et criminels divergents risquent de perdurer et de se disputer le pouvoir politique et économique, tandis que la menace persistante que représentent les grandes quantités d'armes et de munitions disponibles pourrait saper le sentiment de sécurité et la confiance de la population dans les capacités des forces nationales de sécurité.

86. Il importe de démobiliser et d'intégrer ou de réintégrer les ex-combattants, mais il faudra pour ce faire parvenir à un large consensus public et politique sur plusieurs questions prioritaires, ce qui pourrait s'avérer difficile à court terme. Il faudra trouver un accord concernant l'architecture de sécurité nationale et la mise en œuvre de véritables programmes de réforme des secteurs de la défense et de la police. Ces programmes doivent pouvoir montrer au peuple libyen que les forces nationales de sécurité sont sous le contrôle démocratique du pouvoir civil, qu'elles sont professionnelles et efficaces, et qu'elles seront tenues responsables de leurs actes. C'est là une lourde tâche pour un pays qui n'a guère d'expérience dans ces domaines essentiels et de nouvelles lois doivent donc être adoptées. Pour mener

cette tâche à bien, il faut non seulement que le nouveau Gouvernement fasse preuve d'une forte volonté politique, mais également que la communauté internationale conjugue ses efforts, deux conditions qui risquent d'être difficiles à réunir étant donné les controverses actuelles.

87. Le fait que les conditions de sécurité ne soient pas identiques dans tout le pays reste un obstacle à la sécurité des frontières, à la lutte contre le trafic et contre le terrorisme ainsi qu'au contrôle de l'acquisition de matériel par différentes forces de sécurité et la population en général. Si ces problèmes ne sont pas réglés rapidement, la réforme et la restructuration du secteur de la sécurité n'en seront que plus difficiles. Pour faire face aux conditions précaires de sécurité, je demande au Conseil de sécurité de s'associer à l'appel que je lance aux organisations régionales et aux États Membres les invitant à appuyer la MANUL dans son rôle de coordination. L'approche adoptée par la MANUL, qui est de nature consultative, a jusqu'ici porté ses fruits et doit être poursuivie. Cependant, la Mission doit également se doter sans retard de mécanismes souples pour réunir rapidement des experts internationaux capables de fournir à la Libye les bons conseils au bon moment.

88. Vu les immenses défis et les nombreuses priorités auxquels il fait face, le Gouvernement a besoin de temps et de ressources pour définir les domaines dans lesquels il nécessite l'aide de la communauté internationale. Les demandes d'appui devraient être formulées progressivement en fonction des besoins. De son côté, la communauté internationale doit veiller à ce que l'assistance qu'elle apporte à la Libye soit harmonisée, cohérente et adaptée aux besoins prioritaires du pays. Il faut pour cela qu'elle joue un rôle plus actif dans les structures de coordination créées conjointement avec le Gouvernement et qu'elle appuie les efforts déployés au niveau national pour coordonner l'aide internationale de sorte qu'un soutien adéquat soit fourni en temps utile aux activités menées par le nouveau Gouvernement en vue du renforcement de l'État.

89. Une nouvelle fois, la Libye est à la croisée des chemins. Contre toute attente, elle a prouvé à la communauté internationale que son peuple pouvait relever d'immenses défis. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent encore aider les nouveaux responsables politiques et représentants de la société civile pendant la prochaine phase de la transition.

90. Pour finir, je salue les efforts déployés par les autorités libyennes et le peuple libyen en vue de consolider la transition démocratique, en particulier les élections historiques qui se sont tenues le 7 juillet. Je tiens à remercier le Conseil national de transition et le Gouvernement intérimaire d'avoir coopéré étroitement avec l'ONU. Je suis reconnaissant au peuple libyen de l'appui apporté à l'ONU. Je remercie tous les partenaires internationaux de développement, toutes les organisations régionales et toutes les autres entités qui ont aidé le peuple libyen à assurer la paix et la stabilité. Je remercie sincèrement le personnel de la MANUL et du système des Nations Unies des efforts qu'ils ont continué de déployer pour faciliter la transition en Libye, sous la direction de mon Représentant spécial, Ian Martin. Enfin, je remercie M. Martin de s'être acquitté de ses fonctions de manière exemplaire en faveur du peuple libyen et à la tête de la MANUL.